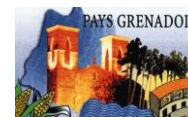


# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères-et-Lamensans - Castandet - Cazères-sur-l'Adour - Grenade-sur-l'Adour  
Larrivière-Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint-Maurice-sur-Adour

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 19h00**  
**Salle conseil communautaire à Grenade-sur-l'Adour**

N° de la Délibération	Objet	Décision
2024 – 045	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.	Adoptée
2024 – 046	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.	Adoptée
2024 – 047	Fixation des tarifs de l'école de musique année 2024-2025.	Adoptée
2024 – 048	Mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique.	Adoptée
2024 – 049	Création de 3 postes permanents.	Adoptée
2024 – 050	Attribution de fonds de concours déposés par les communes de Castandet, Cazères-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin et Le Vignau.	Adoptée
2024 – 051	Convention de partenariat avec l'institution Adour pour l'animation du Sage Midouze.	Adoptée
2024 – 052	Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité.	Adoptée

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.